

Cote du document: EB 2011/103/R.17
Point de l'ordre du jour: 9 a) ii)
Date: 10 août 2011
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République islamique de Mauritanie pour le

Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Cristiana Sparacino
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2306
courriel: c.sparacino@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session
Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Carte de la zone du projet	ii
Résumé du financement	iii
Recommandation d'approbation	1
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	5
III. Recommandation	5
Annexe	
Accord de financement négocié	6
Appendices	
I. Principaux documents de référence	1
II. Cadre logique	2

Sigles et acronymes

PASK	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro
ProGRN	Programme de gestion des ressources naturelles
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Carte de la zone du projet



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République islamique de Mauritanie

Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République islamique de Mauritanie
Organisme d'exécution:	Ministère du développement rural
Coût total du projet:	38,4 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	5,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,95 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	5,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,95 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Fonds pour les pays les moins avancés
Montant du cofinancement:	3,5 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Financement additionnel nécessaire:	9,5 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	5,2 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,3 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République islamique de Mauritanie pour le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II), telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Proposition de prêt et de don à la République islamique de Mauritanie pour le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II)

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Lancé en 2002, le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro – Phase I (PASK I) est intervenu dans une zone appartenant, selon le terme en usage en Mauritanie, au "triangle de la pauvreté", caractérisée, à l'époque de son démarrage, par la très faible présence des institutions gouvernementales et par l'absence d'opérations de développement. Son impact le plus visible est d'avoir ouvert la voie à un développement durable de la zone, notamment à travers:
 - i) l'appui à l'installation des communes rurales; ii) la construction de nombreuses infrastructures de base; iii) la création de bases pour l'organisation de la société civile et son articulation avec les municipalités; et iv) le changement des comportements, en particulier en référence aux femmes. En termes d'impact, les indicateurs enregistrés dans le cadre du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) ont permis de montrer des progrès en faveur de la réduction du pourcentage de ménages souffrant de périodes de disette, de l'accroissement de certains biens et équipements, de l'amélioration des conditions de vie au niveau des ménages et de l'état nutritionnel des enfants.
2. Une évaluation intermédiaire a été réalisée à partir de 2008 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), qui a recommandé la poursuite de l'appui du Fonds dans la zone et a dégagé un certain nombre de points à prendre en compte lors du nouveau projet, notamment son recentrage sur des objectifs économiques.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

3. Il est proposé que le FIDA accorde à la République islamique de Mauritanie un prêt d'un montant de 5,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,95 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 5,6 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,95 millions d'USD), pour contribuer au financement du Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

4. Le financement total accordé par le FIDA en faveur de ce projet s'élèvera à 27,4 millions d'USD. Ce financement absorbera les fonds actuellement disponibles au titre de l'allocation du présent cycle du SAFP 2010-2012 (17,9 millions d'USD). Le financement restant (9,5 millions d'USD) sera alloué dans le cadre du prochain cycle SAFP 2013-2015, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

5. Au titre du Cadre du FIDA pour la soutenabilité de la dette, la Mauritanie est classée dans la catégorie des pays ayant un niveau moyen de vulnérabilité à l'endettement (catégorie "jaune"). Elle est par conséquent admise à bénéficier de 50% de ses financements sous forme de don au cours de la période 2010-2012.

Flux de fonds

6. Le projet disposera d'un compte en devises ouvert à cet effet dans un établissement bancaire agréé par le FIDA, et d'un compte de projet en ouguiya (UM) alimenté par la contribution du gouvernement et les autres ressources du projet.

Modalités de supervision

7. Le projet sera directement supervisé par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

8. Aucune dérogation n'est envisagée.

Gouvernance

9. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) la création d'instances transparentes et sans exclusive de populations cibles pour la prise des décisions concernant le projet; ii) l'application des Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets, tout en cherchant à s'insérer progressivement dans le nouveau système national qui n'est pas encore opérationnel; et iii) la réalisation d'un audit annuel global du projet, dans le respect des normes internationales et des directives du FIDA en matière d'audit.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

10. Le groupe cible du PASK II est constitué de 21 000 ménages ruraux pauvres des trois *moughataa* de M'Bout, Kankossa et Ould-Yengé. Au sein de ce groupe, l'accent sera mis sur: i) les femmes pauvres appartenant à la population active; et ii) les jeunes de 15 à 24 ans.

Méthode de ciblage

11. La stratégie de ciblage combine: i) un ciblage géographique, par le choix de la zone globale d'intervention et celui des villages prioritaires; ii) un ciblage sur les deux groupes spécifiques que sont les femmes et les jeunes; et iii) un ciblage intracommunautaire réalisé par les communautés elles-mêmes sur leurs membres les plus vulnérables. Cette stratégie s'inscrit dans le droit fil de la Politique du FIDA en matière de ciblage.

Participation

12. La maîtrise d'ouvrage sera exercée par les municipalités pour les actions qui relèvent de leur mandat exclusif. Pour les autres activités, chaque fois que cela sera possible, le projet confiera la maîtrise d'ouvrage à des organisations rurales.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

13. L'objectif général du PASK II est d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations cibles. Son objectif spécifique est de contribuer à construire, dans la zone du projet, un tissu économique et social fondé sur la valorisation des ressources naturelles, durable et sans exclusive des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. Le projet établira une concertation sur les politiques avec les structures nationales compétentes ainsi que des relations d'échange et de travail avec les structures déconcentrées. En outre, il aidera les organisations rurales à s'articuler avec les administrations et à connaître le cadre juridique et réglementaire et les politiques nationales, et à s'y intégrer.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. Le projet est conforme à: i) la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA; ii) la Politique du FIDA en matière de ciblage; et iii) la Politique du FIDA en matière de finance rurale. De plus, il est en parfaite harmonie avec le programme d'options stratégiques pour la Mauritanie (COSOP), en particulier avec son troisième objectif stratégique, à savoir parvenir à un développement agricole durable et à la sécurité alimentaire.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le PASK II a été conçu et sera mis en œuvre selon les cinq principes définis dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la Mauritanie: i) ciblage; ii) approche intégrée; iii) approche participative; iv) délégation de la maîtrise d'ouvrage; et v) renforcement des capacités techniques d'exécution des opérateurs en milieu rural.

Harmonisation avec les partenaires de développement

17. Le PASK II a été formulé en partenariat avec: i) l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction (KfW) pour élargir les méthodes d'aménagement et de conservation des sols développées dans le cadre du Projet de gestion des ressources naturelles au Guidimakha (PGRNG); ii) l'Agence française de développement (AFD) pour élargir le renforcement de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle communale selon l'approche et les procédures développées par le programme "VAINCRE"; et iii) l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) pour élargir la gestion intercommunautaire des espaces sylvo-pastoraux promue par le Programme de gestion des ressources naturelles (ProGRN).

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le projet comprend quatre composantes: i) restauration des sols, mobilisation et gestion des eaux de surface; ii) développement des systèmes de culture, d'élevage et de valorisation des ressources naturelles; iii) appui au développement local; et iv) gestion du projet.

Catégories de dépenses

19. Les catégories de dépenses sont au nombre de six: i) travaux; ii) équipements; iii) services; iv) fonds d'appui; v) personnel; et vi) fonctionnement.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. Dès le démarrage du PASK II, des partenariats seront formalisés avec le ProGRN, "VAINCRE" et le Groupe de recherche pour le développement rural (GRDR).

Responsabilités en matière d'exécution

21. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère du développement rural (MDR) et rattaché à la Direction de l'aménagement rural de ce ministère. Le comité d'orientation du PASK II sera présidé par le Ministère des affaires économiques et du développement.

Rôle de l'assistance technique

22. Les partenariats avec le ProGRN, "VAINCRE" et le GRDR apporteront les compétences techniques et le transfert de leur savoir-faire aux zones et acteurs du PASK II.

Situation des principaux accords d'exécution

23. Le gouvernement a officiellement confirmé la désignation du MDR comme principal agent d'exécution du projet et a approuvé la structure institutionnelle du projet.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du projet est de 38,4 millions d'USD sur huit ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un don de 8,95 millions d'USD, un prêt de 8,95 millions d'USD et, à un stade ultérieur, un financement supplémentaire de 9,5 millions d'USD; ii) le Fonds pour les pays les moins avancés, avec un don de 3,5 millions d'USD; iii) le gouvernement, avec une contribution de 5,2 millions d'USD; et iv) les bénéficiaires, avec une contribution de 2,3 millions d'USD, fournie essentiellement sous forme de main-d'œuvre.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

25. Le projet permettra aux familles rurales vulnérables d'accroître notablement leur production, dont une partie sera utilisée pour améliorer leur sécurité alimentaire. Des emplois seront créés pour les jeunes dans l'agriculture, mais aussi dans les métiers utiles à l'agriculture. En outre, les mécanismes du PASK II renforceront l'inclusion, la reconnaissance et la participation des populations les plus pauvres. À travers les activités de renforcement des capacités du projet, les femmes se doteront de connaissances nouvelles. Elles accéderont à de nouvelles opportunités économiques et à des responsabilités au sein des organisations rurales.

Viabilité économique et financière

26. En régime de croisière, la valeur additionnelle captée par les populations cibles serait de l'ordre de 4 millions d'USD par an. De plus, par le canal des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, environ 3,3 millions d'USD seront transférés directement aux populations les plus vulnérables. Le taux de rentabilité économique sur 25 ans est de l'ordre de 12%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

27. La stratégie du projet en matière de gestion des savoirs sera d'ancrer les compétences au sein des organisations rurales. Les méthodes d'échange entre pairs (paysans, tutorat, etc.) et de mises en réseaux thématiques constitueront la base des interventions. Le projet aidera ces réseaux locaux à accéder et à participer à des réseaux plus globaux de gestion et de partage des connaissances.

Innovations en matière de développement

28. La mise en œuvre du PASK II, à travers l'établissement de partenariats avec des projets et programmes qui, dans la même zone d'intervention du projet, ont déjà testé des approches avec succès, est une innovation en Mauritanie qui apportera de la valeur ajoutée en termes d'harmonisation, de mise en œuvre et d'impact.

Approche d'élargissement

29. Le PASK II a été conçu à travers une approche d'élargissement d'expériences pertinentes déjà développées au sein de la zone, notamment celles du PGRNG, de "VAINCRE", du ProGRN et du PASK I (création d'une offre locale de services privés tels que la formation et l'installation d'agents auxiliaires vétérinaires).

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. En termes de mise en œuvre, les risques concernant les approches et les méthodologies d'intervention seront limités par l'utilisation d'approches déjà testées, avec succès, dans la zone depuis plusieurs années.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B dans la mesure où il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

32. La durabilité passe avant tout par celle des ressources naturelles de la zone et la réduction de leur exposition au risque climatique qui sera obtenue à travers les activités du projet. En outre, à travers la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux municipalités pour ce qui concerne les infrastructures sociales, le PASK II participera à un effort commun du gouvernement et des bailleurs de fonds pour élaborer et mettre en place des mécanismes et des pratiques durables de financement et de mise en œuvre du développement local.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de financement entre la République islamique de Mauritanie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
34. La République islamique de Mauritanie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
35. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République islamique de Mauritanie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalent à cinq millions six cent mille droits de tirage spéciaux (5,6 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République islamique de Mauritanie un don d'un montant équivalent à cinq millions six cent mille droits de tirage spéciaux (5,6 millions de DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié

"Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II)"

(Négociations conclues le 22 juillet 2011)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du projet: Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II) ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République islamique de Mauritanie ("l'Emprunteur")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

PREAMBULE

ATTENDU QUE le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a mis à la disposition du Fonds, en sa qualité d'Agence d'exécution du FEM, un don du Fonds des pays les moins avancés (FPMA)-FEM afin d'assister le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie pour la mise en œuvre d'actions visant plus spécifiquement l'adaptation aux changements climatiques du Projet;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" désigne la République islamique de Mauritanie en tant que bénéficiaire du don.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de cinq millions six cent mille Droits de tirages spéciaux (5 600 000 DTS).

B. Le montant du don est de cinq millions six cent mille Droits de tirages spéciaux (5 600 000 DTS).

2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de 10 ans, à compter de la date d'approbation.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

6. Un Compte désigné, destiné à recevoir les fonds provenant du prêt et du don est ouvert, en USD, au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.

7. Un Compte de projet destiné à recevoir la contribution de l'Emprunteur est ouvert, en monnaie locale, au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.

8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant en Ouguiya équivalent à 4 836 000 USD correspondant à la prise en charge des droits et taxes sur les biens et services à hauteur de 2 954 000 USD et à la contribution au financement du Projet à hauteur de 1 882 000 USD.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère en charge du développement rural.

2. La date d'achèvement du projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

1. Le Fonds prendra en charge l'administration du prêt et du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) Le Compte de projet a été ouvert et les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finance;

- b) Le Comité de pilotage (CP) et l'Unité de gestion du projet (UGP) ont été créés par Arrêtés Ministériels, le Coordinateur et le Responsable administratif et financier (RAF) ont été recrutés avec l'accord du Fonds.
2. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

[Titre]
Fonds international de développement
agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

[Titre]
[introduire adresse]
[introduire adresse]
[introduire adresse]
[introduire adresse]

Le présent Accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

Pour le Fonds
[introduire nom et titre]

Pour l'Emprunteur
[introduire nom et titre]

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les ménages ruraux pauvres et très pauvres, dont environ un tiers est dirigé par des femmes, composés essentiellement de petits agriculteurs ou éleveurs des trois *moughataas* de M'Bout, Ould Yengé et Kankossa (la "zone du projet").
2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations cibles.
3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont de contribuer à construire, dans la zone du projet, un tissu économique et social basé sur la valorisation des ressources naturelles, durable, et inclusif des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, par:
 - a) la restauration des sols, la mobilisation et le contrôle des eaux de surface;
 - b) des systèmes durables et efficaces d'agriculture, d'élevage et de valorisation des ressources sylvo-pastorales; et
 - c) la mise en place d'un "partenariat local", orienté vers la réduction de la pauvreté, et dont les populations cibles seront des acteurs à part entière.
4. *Composantes.* Le PASK II comprend quatre composantes:

Composante 1. Restauration des sols, mobilisation et gestion des eaux de surface

L'objectif de la composante est d'étendre les superficies cultivables et de sécuriser la production agricole par des aménagements de mobilisation des eaux de surface et de protection et restauration des sols qui permettront en outre, de réduire l'érosion et le ravinement sur les versants, et l'intensité des écoulements et l'ensablement dans les *thalwegs*.

Dans le cadre de cette composante les activités suivantes seront exécutées:

- i. Réalisation d'ouvrages en pierres sèches sur les versants et parcelles cultivées (sur environ 9 000 ha) tels que cordons de pierres, digues filtrantes, diguettes en pierres sèches et/ou végétalisation;
- ii. Réalisation de seuils, micro barrages inférieurs à deux mètres incluant un déversoir bétonné et des diguettes en terre. L'exécution de cette activité sera précédée d'une phase comprenant i) des études techniques; ii) la structuration d'une organisation fonctionnelle de gestion des ouvrages; iii) la formalisation d'une entente foncière garantissant un accès à la terre durable et équitable; et iv) de la formation technique;
- iii. Activités d'animation et de formation dans l'ensemble des domaines pertinents à la composante; et
- iv. Activités visant à améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation et de gestion de l'eau sur financement FPMA-FEM.

Composante 2. Développement des systèmes agricoles, d'élevage et de valorisation de ressources naturelles

L'objectif de la composante est d'améliorer la sécurité alimentaire et de créer des emplois durables dans l'agriculture, l'élevage et les métiers connexes par: a) l'augmentation de la production et de la productivité des exploitations agricoles des groupes cibles, en priorité de leurs cultures vivrières et élevages domestiques, ainsi que par la valorisation et la mise en marché de ces produits; b) le renforcement de l'offre de services et d'appui-conseil au niveau local; et c) le renforcement des Organisations paysannes (OP) pouvant contribuer et œuvrer de façon décisive dans ces domaines.

La composante sera structurée en trois volets:

- a) Renforcement des capacités des OP et des acteurs locaux. Pour ce faire, le Projet rendra accessibles des actions d'information et de sensibilisation, des formations ou compétences techniques, économiques, juridiques, en organisation ou en gestion, des visites et des échanges d'expériences auprès d'OP structurées et fonctionnelles dans le pays et dans la sous-région;
- b) Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles. Ces initiatives seront financées à travers un Fonds d'appui aux initiatives économiques (FAIE). La mise en œuvre du FAIE se basera sur l'expérience du FIDA avec le Fonds d'investissement communautaire (FIC) dans le cadre du Programme de développement durable des oasis (PDDO); et
- c) Appui pour l'analyse des systèmes de production et le conseil technique. Le Projet déploiera une équipe d'appui et de conseil technique et économique, constituée d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. Elle comprendra initialement au sein de chacune des quatre équipes du Projet (UGP et une équipe par *moughataa*) un agronome, un animateur, un spécialiste de l'élevage et un spécialiste de la gestion des ressources naturelles.

Le FPMA-FEM prendra en charge des activités visant à:

- a) minimiser le risque de baisse de productivité et de production agricole induit par l'impact des changements climatiques;
- b) améliorer la résilience des systèmes d'élevage et de production animale en zones semi-arides; et
- c) renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques des systèmes de production en milieu rural.

Composante 3. Appui au développement local

La composante vise à promouvoir l'émergence et la consolidation d'un partenariat local, tourné vers la réduction de la pauvreté et le développement, au sein duquel les populations cibles sont des acteurs à part entière et reconnus par tous.

Les activités de renforcement des capacités à exécuter dans le cadre de la composante sont les suivantes:

- a) Alphabétisation fonctionnelle centrée sur les activités économiques des apprenants et en réponse à leurs autres demandes. Les modalités de mise en œuvre seront harmonisées avec celles définies dans le cadre du Programme d'alphabétisation en apprentissage de métiers (PALAM) appuyé par la Banque Islamique de Développement (BID). Des contrats ou conventions seront conclues entre le Projet et des partenaires spécialisés;

- b) Campagnes d'Information éducation communication (IEC) basées sur des sessions d'animation réalisées par des "points focaux villageois", dont 80% de femmes, formés et dotés de supports pédagogiques;
- c) Cadres communaux de concertation (CCC) constituant des espaces d'échange et de collaboration entre acteurs locaux et notamment entre la société civile locale et les municipalités. Les CCC pourront proposer des actions pouvant bénéficier de l'appui financier du Fonds d'investissement à l'échelle communale (FIEC) et contribuer aux décisions de financement du FAIE. L'ensemble des appuis aux CCC sera mis en œuvre directement par les équipes du Projet;
- d) Fonds d'investissement à l'échelle communale (FIEC) pour les investissements de compétence communale ainsi que les contributions de la commune à des investissements à caractère intercommunal. La mise en œuvre de ce volet sera confiée au programme VAINCRE financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Les propositions de projet émises dans le cadre des CCC seront traitées selon les procédures et les modalités adoptées dans le cadre du programme VAINCRE; et
- e) Les Comités de gestion d'infrastructures sociales ayant reçu un mandat de délégation de service public de la part des municipalités pourront bénéficier de formations et de recyclages organisés avec l'appui du Projet. Ces formations seront organisées en étroite liaison avec les politiques nationales dans ces domaines et coordonnées avec les autres intervenants.

Composante 4. Gestion

L'UGP sera basée à M'Bout et chargée de la coordination et de la mise en œuvre directe d'une partie importante des actions du Projet. Sur chaque *moughataa* interviendra une Unité technique (UT) basée dans les chefs-lieux respectifs (M'bout, Kankossa et Ould Yengé).

L'Agent principal du projet mettra également à disposition de l'UGP deux bureaux et un local de stockage dans ses locaux à Nouakchott. Le Projet prendra en charge des travaux de rénovation des deux bureaux et du local de stockage.

Le Projet prendra en charge la construction de bureaux d'une unité comprenant l'UGP et l'UT à M'bout et deux unités pour chacune des UT de Kankossa et Ould Yengé. Chaque unité sera dotée, outre les bureaux, d'une salle de réunion, d'un magasin, d'un ensemble de chambres de passage, d'un groupe électrogène et d'un réservoir d'eau surélevé.

Le Projet prendra en charge les rémunérations, l'équipement et le fonctionnement des équipes. Le financement FPMA-FEM prendra en charge le coût de trois cadres chargés de la gestion des ressources naturelles et des aspects liés au changement climatique.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

1. Agent principal du projet

Le Ministère du développement rural (MDR) au travers de la direction de l'aménagement rural (DAR), en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Comité de pilotage (CP)

- 2.1. *Établissement.* Un CP est créé par Arrêté Ministériel.
- 2.2. *Responsabilités.* Le CP aura notamment pour fonction d'approuver les PTBA de l'ensemble du projet. Il se réunira au moins deux fois par an dont au moins une fois au sein de la zone d'intervention.
- 2.3. *Composition.* Le CP du Projet sera présidé par le Ministère des affaires économiques et du développement (MAED). Il comprendra des représentants des principaux Ministères impliqués, des collectivités locales de la zone d'intervention, des organisations rurales. Des représentants du FIDA et des bailleurs de fonds partenaires pourront y participer sans prendre part aux décisions. Le MDR, le Ministère des finances, le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) et le Ministère chargé de la tutelle du programme VAINCRE seront membres du CP ainsi que les Ministères chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités locales, des questions de genre, des ressources hydriques et de l'alphabétisation. Les collectivités locales seront représentées par un maire de chaque *moughataa* mandaté par ses pairs. Les organisations rurales seront représentées par six membres des CCC (un homme et une femme par *moughataa*) et un maximum de six membres (dont 50% de femmes) issus d'organisations à caractère professionnel bénéficiaires du Projet. L'UGP assurera le secrétariat du CP.

3. Unité de gestion du projet (UGP)

Établissement. Une UGP sera créée par Arrêté du MDR.

Responsabilités. L'UGP sera dotée de l'autonomie administrative et financière. L'UGP sera basée à M'Bout et chargée de la coordination et de la mise en œuvre directe d'une partie importante des actions du Projet. L'UGP sera responsable de la préparation des PTBA et de l'organisation de leur validation dans les délais par le CP, le FIDA et les autres partenaires financiers éventuels. Elle prendra en compte les recommandations issues des mécanismes de suivi-évaluation participatifs. Chacun des trois partenaires du PASK II (ProGRN, VAINCRE, GRDR) élaborera son PTBA qui sera inclus dans celui global du Projet après validation par l'UGP.

Composition. L'UGP basée à M'bout sera composée d'un Coordinateur, d'une cellule administrative et financière, d'une cellule de suivi-évaluation, d'une cellule technique avec un maximum de six cadres de niveau universitaire couvrant les différentes compétences nécessaires.

Les trois unités techniques de M'bout, Kankossa et Ould Yengé seront composées de techniciens (animation, génie rural, gestion des ressources naturelles, agriculture, élevage) de niveau ingénieur ou équivalent, dont l'un assurera la coordination et d'un chargé du suivi-évaluation. L'ensemble du personnel résidera sur son lieu d'affectation.

B. PARTENARIATS

4. Les partenariats suivants seront conclus au démarrage du Projet avec:
 - a) le Programme de gestion des ressources naturelles (ProGRN), programme appuyé par la coopération allemande qui prolonge le Projet de gestion de ressources naturelles dans le Guidimakha (PGRNG) pour i) exécuter les aménagements sur les versants prévus au titre de la première composante; et ii) jouer le "rôle de pôle de compétences" pour l'appui aux Associations de gestion locale collective (AGLC) et à d'autres domaines (Système

d'information géographique (SIG) par exemple);

- b) le Groupe de recherche pour le développement rural (GRDR) pour
 - i) l'exécution de la phase préparatoire à la réalisation des micro-barrages; et
 - ii) jouer le rôle de pôle de compétences dans d'autres domaines; et
- c) le programme VAINCRE pour la mise en œuvre du FIEC (composante 3) et des actions connexes.

Ces partenariats porteront sur des aspects tels que l'organisation du transfert de savoir-faire vers les zones et les acteurs du Projet, la délégation ou le partage de la mise en œuvre entre ces deux programmes et le Projet. Ils définiront les mécanismes financiers, de suivi-évaluation, de contrôle et d'audit. Ces partenariats seront matérialisés par la signature de contrats de prestations de services signés par le Coordinateur de l'UGP. Ces contrats, basés sur des objectifs de performance prédéfinis, seront soumis au FIDA pour approbation avant leur signature. L'UGP établira des cahiers des charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs du suivi-évaluation.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories. Chaque demande de décaissement sera répartie par le Fonds selon un ratio 50/50 entre le prêt et le don.

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage de financement
I. Travaux	1 190 000	1 190 000	100% HT
II. Équipements et véhicules	300 000	300 000	100% HT
III. Services	2 110 000	2 110 000	100% HT
IV. Fonds d'appui	1 020 000	1 020 000	100% HT
V. Salaires et indemnités	340 000	340 000	100% HT
VI. Coûts de fonctionnement	80 000	80 000	100% HT ou 85% du montant TTC
Non alloué	560 000	560 000	
TOTAL	5 600 000	5 600 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) "Fonds d'appui" désigne le Fonds d'appui aux initiatives économiques (FAIE) et le Fonds d'investissement à l'échelle communale (FIEC); et
- ii) "Services" désigne les études, opérateurs, partenariats, formations, assistance technique et équipes de mise en œuvre directe.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories III et VI, encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits mais après l'entrée en vigueur du présent Accord, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 50 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et Évaluation*

- 1.1. Le dispositif de suivi-évaluation du Projet permettra i) de répondre aux besoins d'information sur l'activité, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du Projet; et ii) de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le suivi-évaluation sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes du cycle de travail du Projet. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'efficacité des instruments de ciblage (pauvreté et genre).
 - 1.2. Un mécanisme de suivi-évaluation participatif sera instauré pour chaque domaine d'activité. Les cadres techniques de l'UGP seront directement responsables d'organiser, d'animer et de capitaliser ce suivi-évaluation participatif. Ce suivi-évaluation participatif sera en principe organisé suivant un cycle annuel.
 - 1.3. La remontée des informations sur les réalisations et leur impact sera assurée par les techniciens des Unités techniques ou les partenaires pour les volets qui leur seront confiés qui réaliseront leur collecte selon les formats et modalités définis par l'UGP et les remettront au chargé de suivi-évaluation de chaque équipe de terrain. Ce dernier les compilera, les vérifiera, assurera la saisie et les transmettra à la cellule suivi-évaluation de l'UGP. Il recueillera les informations transversales. Le même circuit sera pratiqué pour le recueil des indicateurs du Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds (SYGRI).
 - 1.4. Le Projet se dotera d'outils simples et utilisables par le plus grand nombre possible des acteurs du Projet, permettant le géo-référencement et la visualisation de l'implantation de ses principales activités. Une homogénéisation des systèmes et des échanges réguliers de données seront organisés entre le Projet et ses principaux partenaires (ProGRN, VAINCRE, GRDR). Le ProGRN pourra jouer le rôle de chef de file et de pôle de compétences dans ce domaine.
2. *Manuel de mise en œuvre.* Le Manuel de mise en œuvre comprend les procédures d'exécution; les procédures administratives, financières et comptables, notamment la répartition des dépenses entre le Gouvernement, le FIDA et le FPMA-FEM; les procédures du FPMA-FEM et les procédures du FAIE et du FIEC. Le Manuel sera finalisé par l'UGP et approuvé par le CP et le FIDA dans les six mois suivant la satisfaction des conditions de décaissement.
3. *Recrutement.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement du Coordinateur, du RAF et des six cadres de niveau universitaire et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

4. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge (à l'exception de l'âge limite d'activité), l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Principaux documents de référence

Country reference documents

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

IFAD reference documents

Document de conception de projet (DCP) et cadre logique
COSOP

Evaluation intérimaire du projet PASK-I conduite par le Bureau indépendant de l'évaluation

Directives pour la passation des marchés
SYGRI

Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA

Politique du FIDA en matière de ciblage

Politique du FIDA en matière de finance rurale

Cadre logique

Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI**)	Moyens de vérification	Hypothèses
1. Objectif Global			
Accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations rurales les plus pauvres et notamment des femmes et des jeunes	Prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans** Prévalence de la malnutrition aiguë des enfants < 5 ans** Nbre de ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire** Index d'accumulation des biens des ménages**	Études de cas et enquêtes par échantillonnage réalisées par le projet (SYGRI), ou externes (Recensement, EPCV, profils de pauvreté, MICS, besoins en aide alimentaire, etc.)	Aléas naturels Retour de l'instabilité politique
2. Objectif spécifique			
Construire, dans la zone du projet, un tissu économique et social, basé sur la valorisation des ressources naturelles, durable et inclusif des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes (H/F)	Hectares de terre améliorés par des mesures de préservation des eaux et des sols** Nbre d'hectares supplémentaires cultivés** Nombre de producteurs faisant état d'une augmentation de leur production/rendement**	Schémas d'aménagement et ententes foncières, Rapports d'exécution du projet Base(s) de données sur les organisations rurales et leurs partenariats	(i) difficulté de la dispersion des populations et (ii) risque que leur trop forte concentration ferait courir à la durabilité des ressources naturelles <i>Le PASK II prend en compte les avancées prévues en matière de réseaux (routier, eau potable, énergie) et de TIC ainsi que les autres options prises en matière d'aménagement du territoire</i>
3. Résultats			
Composante 1. Restauration des sols, mobilisation et gestion des eaux de surface			
Environ 50 schémas d'aménagement sont définis (dont au moins 50 organisations rurales participent)	Nbre de plans de gestion de l'aménagement élaborés; qualité**	Schémas validés par les communautés et le projet	Maîtrise des techniques et de la démarche par les équipes du projet <i>Partenariat avec le PGRNG</i>
Environ 9 000 ha sont aménagés par des ouvrages en pierres-sèches	Quantitatif des réalisations, conformité et qualité**	Fiches de pointage remplies par les communautés Contrôles réalisés par les communautés	Communautés peu motivées pour fournir gratuitement la main d'œuvre hors zones de culture <i>Rémunération par le projet selon des modalités « structurantes »</i>
Environ 24 digues à déversoir bétonné sont réalisées	Quantitatif des réalisations, conformité et qualité**	PV de réception définitive émis par les communautés et validés par le projet	Qualité de conception et d'exécution (durabilité) <i>Choix des bureaux chargés de l'étude et du contrôle</i>
Environ 150 professionnels sont formés dans les métiers liés à ces aménagements	Personnes formés en gestion de l'infrastructure (H/F)**	Comptes rendus des formations Enquêtes de suivi de leur activité	Pérennité de la demande pour ces métiers (à l'issue du projet) <i>L'aménagement des zones de culture sera dès le départ assumé pour une part importante par les utilisateurs.</i>
Composante 2. Appui aux systèmes agricoles, d'élevage et de valorisation des ressources naturelles			
+/- 250 organisations rurales de base sont mises en place, 20 organisations inter-villageoises appuyées et 200 professionnels formés dans des métiers liés aux systèmes agricoles, d'élevage et de valorisation des ressources naturelles (hors production)	Nbre d'organisations rurales créées et typologie** Nbre de membres des organisations rurales créées et typologie (H/F/J)**	Base de données sur les organisations rurales et leurs partenariats Comptes rendus des formations Enquêtes de suivi de l'activité des professionnels	Faiblesse des organisations rurales avant-projet <i>Les aménagements et la méthode de mise en œuvre des travaux HIMO constitueront des incitations à l'émergence d'organisations rurales structurées</i>
Environ 500 microprojets reçoivent un appui financier dans le cadre du FAIE	Nombre de personnes (h/f/j) ayant accès au FAIE**	Base(s) de données des microprojets Suivi par les équipes du projet Études de cas	Faiblesse de la capacité des individus ou des groupements à proposer des projets viables <i>Animation et appui par les organisations rurales et techniciens du projet</i>
Les organisations rurales ont accès à un conseil technico-économique	Nombre de personnes ayant accès aux services de conseils offerts**	Fiches de suivi projet/organisation rurale Enquêtes de satisfaction et sur l'adoption des thèmes	Risque de mise en place d'une logique de conseil top-down <i>Mécanismes participatifs d'identification des besoins de conseil, de formulation, et d'élaboration des demandes d'appui.</i>
Composante 3. Appui au développement local			
Environ 22 000 personnes dont un tiers d'hommes ont accès à une alphabétisation fonctionnelle	Nombre d'apprenants et typologie (âge, genre, profession)	Fiches de suivi communautés/projet Suivi/contrôle externe Tests d'acquisition de connaissances	Passage d'une pratique d'alphabétisation de base à une alphabétisation fonctionnelle <i>Formation/recyclages des alphabétiseurs</i>
Environ 375 localités ont accès au programme Information, Education et Communication	Nombre de points focaux fonctionnels (H/F, âge) Public touché (nombre, genre, âge, profession)	Fiches de suivi communautés/projet Suivi/contrôle externe	Elargissement de la méthode au public masculin et à des thèmes « à la demande » ou liés aux activités du projet <i>A approfondir (Projet bonne gouvernance, PDDO...)</i>
Les CCC sont fonctionnels, les municipalités peuvent se doter d'un ADC, les femmes couvrent > 30% des postes de responsabilité	Nombre de CCC fonctionnels et typologie de leurs membres Nombre d'ADC fonctionnels % de femmes présidentes (/président) des CCC	Actes de réunions PDC Conventions PASK II/ municipalités	Perception des CCC par certains Maires comme un empiètement inutile et illégitime sur leur pouvoir <i>Echanges d'expériences, mise en place de collaborations entre les municipalités et la société civile dans les autres volets du projet.</i>
Les municipalités décident et réalisent des investissements publics répondant aux besoins des populations cibles	Taux de décaissement du FIEC par commune	Actes CCC et conseils municipaux Rapports VAINCRE Enquêtes par équipes du PASK II	Projets financés reflétant plus la vision des élites locales que les besoins des populations cibles <i>Transparence et rigueur des procédures FIEC/VAINCRE</i>